

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-016

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE(procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE (procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Objet : DM 1 - Reprise Excédent d'Investissement en Fonctionnement et RAR.

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que le CA 2020 et le BP 2021 qui ont été votés le 12/04/2021 font apparaitre des RAR en dépenses de 4 111 245.25€ et en Recettes de 287 556.10 €

Ces restes sont purement arithmétiques. Ils permettent d'honorer les factures d'investissement sur les opérations et qui sont à payer du 1^{er} Janvier jusqu'à la date de vote du budget (en Avril).

Le Président rappelle que ces restes, bien que purement arithmétiques, ont créé un déficit théorique en investissement (besoin de financement) de 1 973 031.79 € entre le 1 janvier et le vote du budget du 12 avril 2021

Résultat d'investissement 2020	165 446.60 €
Report 1068	1 685 210.76 €
Total résultat	1 850 657.36 €
RAR Dépenses investissement	- 4 111 245.25 €
RAR Recettes d'investissement	287 556.10 €
Déficit	- 1 973 031.79 €

. Avec l'aide de la trésorerie, nous avons évalué les RAR en fonction de la réalité des engagements.

Le Président explique qu'il a été porté sur l'opération Médiathèques des RAR s'élevant à 1 683 687.60 € que nous pouvons les diminuer de 1 000 000 € au chapitre 23 Compte 2313

Le Président explique que les remboursements des avances de trésorerie 2018 à Font Romeu (658 048 €) et Bolquère (381 496 €) peuvent être inscrites en RAR Recettes d'investissement soit 1 039 544€ au chapitre 27 Compte 276341

Donnant la rectification des RAR comme suit :

Résultat d'investissement 2020	165 446.60 €
Report 1068	1 685 210.76 €
Total résultat	1 850 657.36 €
RAR Dépenses investissement	- 3 111 245.25 €
RAR Recettes d'investissement	1 327 100.10 €
Résultat positif	66 512.21 €

Les RAR étant ainsi modifiés nous devons également rétablir l'équilibre budgétaire en inscrivant aux dépenses d'investissement 2 039 544 € supplémentaires au chapitre 23 Compte 2315.

Le budget principal de la communauté reste équilibré ainsi :

Section investissement			
Recettes	11 701 593.51 €	Dépenses	11 701 593.51 €

De plus le résultat d'investissement 2020 voté en conformité avec le compte de gestion 2020 de la trésorerie est de 1 850 657,36 euros, Il faut donc modifier l'inscription au budget en enlevant la somme de 1.685.210,76 euros du 1068 pour l'inscrire au R001 (résultat d'investissement) ce qui n'entraîne aucune modification du budget,

Ainsi voici le nouveau tableau :

Résultat d'investissement 2020	1 850 657,36 €
Report 1068	0 €
Total résultat	1 850 657.36 €
RAR Dépenses investissement	- 3 111 245.25 €
RAR Recettes d'investissement	1 327 100.10 €
Résultat positif	66 512.21 €

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'augmenter les crédits de recettes de 1 685 210.76 € au chapitre 001, et de diminuer ces mêmes crédits de Recettes au chapitre 10 compte 1068**
- **de diminuer les crédits de dépenses d'investissement de 1 000 000 € au chapitre 23 Compte 2313, et d'augmenter les crédits de Recettes d'investissement de 1 039 544 € au chapitre 27 Compte 276341,**
- **d'augmenter les crédits de dépenses d'investissement de 2 039 544 € Chapitre 23 Compte 2315**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Pierre BATAILLE
Président

<p>Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture Accusé de réception le 30-06-2021 NOTIFICATION FAST</p>
--

